

## "Sauvons l'IRPI !" : témoignez votre soutien

Dans une "Lettre d'information spéciale" au titre éloquent "Sauvons l'IRPI !", cosignée par Georges Bonnet et Jean-Christophe Galloux, l'Institut de recherche en propriété intellectuelle nous alerte sur les restrictions budgétaires qui pèsent sur lui et lance un appel à soutien. Ce courrier, envoyé le 21 juillet aux destinataires de *La lettre d'information* de l'Institut, dresse un état des lieux du partenariat qui unit depuis 33 ans la CCIR et l'Université Paris II, avec l'ambition de faire de l'IRPI la principale entité de recherche et de réflexion pour l'ensemble des domaines de la propriété intellectuelle sur la région parisienne, et une référence scientifique tant au plan français qu'international. Or, les prélèvements « exceptionnels » opérés par le gouvernement sur le budget des chambres de commerce, qui atteignent cette année près de 80 millions d'euros pour la seule chambre de Paris-Île-de-France, ont conduit cette dernière à supprimer près de 700 postes, pour la plupart par le biais de départs volontaires. "L'IRPI ne sera pas épargné ; mais jusqu'à quel point ?" interrogent les dirigeants de l'IRPI qui se demandent si "la logique technocratique à l'œuvre ici comme – hélas – ailleurs sacrifiera ce bel instrument ?" Tous les professionnels de la propriété intellectuelle, tous ceux qui, à un titre ou à un autre au cours de ces 33 années, ont collaboré avec l'IRPI, ont participé à ses colloques, ont utilisé ses services ou suivi ses formations, ont fréquenté son centre de documentation, les lecteurs de ses publications, bref tous les amis de l'IRPI, sont invités à témoigner, par courriel ou par courrier de leur soutien. Ces témoignages seront remis à la Direction de la CCIR. "Nous sommes assurés que votre soutien saura convaincre ceux qui pouvaient encore en douter, de la nécessité de maintenir l'IRPI au service de la propriété intellectuelle et des entreprises françaises" conclut le courrier. **Contact** : Par courriel : [irpi@cci-paris-idf.fr](mailto:irpi@cci-paris-idf.fr) Par courrier : IRPI - 81 avenue de la République, 75011 Paris